
Actes de la troisième Conférence internationale sur la Francophonie économique

VERS UNE ÉCONOMIE RÉSILIENTE, VERTE ET INCLUSIVE

Université Cheikh Anta Diop de Dakar – Sénégal, 16 – 18 mars 2022

**PROMOUVOIR L'ENTREPRENEURIAT VERT AU MAROC : UNE VOIE VERS LE
DEVELOPPEMENT DURABLE**

ELMOUKHTAR MOHAMED

Doctorant en Sciences économiques et Gestion, Laboratoire de recherche pluridisciplinaire en
Economie et Gestion, Faculté d'Economie et Gestion, Université Sultan Moulay Slimane,
Béni Mellal, Maroc
elmoukhtarmohamed@gmail.com

TOUHAMI FATIMA

Professeure universitaire en Sciences économiques et Gestion, Faculté Polydisciplinaire,
Laboratoire de recherche pluridisciplinaire en Economie et Gestion, Faculté d'Economie et
Gestion, Université Sultan Moulay Slimane, Béni Mellal, Maroc
f.touhami@gmail.com

KEITA FALINGUE

Doctorant en économie à l'Institut de Pédagogie Universitaire (IPU), Faculté des Sciences
Économiques et de Gestion de Bamako (FSEG)
keitafalingue13@gmail.com

TAOUABIT OTHMANE

Doctorant en Sciences économiques et Gestion, Laboratoire de recherche pluridisciplinaire en
Economie et Gestion, Faculté d'Economie et Gestion, Université Sultan Moulay Slimane,
Béni Mellal, Maroc
o.taouabit@gmail.com

RÉSUMÉ – Au cours de ces vingt dernières années, et depuis la conférence mondiale des Nations Unies sur le développement durable (Rio + 20), la thématique de l'économie verte et son impact sur le développement durable à pousser plusieurs chercheurs à réfléchir en profondeur au mouvement mondial vers une économie plus équitable et plus durable, vers une « économie verte », suscitant un engagement total à travers le monde. Le Maroc, comme plusieurs autres gouvernements, a souvent accordé une grande importance dans ses programmes de relance à vocation des entrepreneurs verts, par l'octroi, de crédits alloués à

la recherche pour stimuler l'innovation, ou de garanties d'emprunts, ou encore d'allègements fiscaux ou d'encouragement à la création d'entreprise. Le choix de cette thématique s'inscrit parfaitement dans le contexte actuel de notre pays, marqué par les débats sur le nouveau modèle de développement. Aujourd'hui, le Maroc est entrain de tracer son chemin vers le développement, en mettant en place des stratégies très ambitieuses caractérisées par l'adoption de nouveaux programmes éducatifs, sociaux, économiques et financiers. L'entrepreneuriat vert présente donc un atout pour accompagner le pays dans sa transition économique, technologique et environnementale. Il constitue une nouvelle dynamique économique et de développement en pleine évolution dans un contexte de prise de conscience des enjeux environnementaux planétaires. Peut-on donc considérer la promotion de l'entrepreneuriat vert au Maroc comme atout pour un développement territorial durable du pays ? Notre étude a donc pour but d'analyser l'apport de l'entrepreneuriat vert dans le développement du pays en faisant appel à l'outil analytique SWOT et à en tirer certaines conclusions et recommandations.

Mots-clés : Economie verte, entrepreneuriat vert, développement durable, analyse SWOT.

Les idées et opinions exprimées dans ce texte n'engagent que leur(s) auteur(s) et ne représentent pas nécessairement celles de l'OFE ou de ses partenaires. Aussi, les erreurs et lacunes subsistantes de même que les omissions relèvent de la seule responsabilité de ou des auteurs.

1. Introduction

L'augmentation exponentielle de la population humaine au cours des quatre dernières décennies s'est faite à un coût plus élevé pour l'environnement naturel. Les modèles de croissance économique classiques adoptés par les gouvernements ont permis d'améliorer le niveau de vie, mais au détriment de l'exploitation des ressources, ce qui a eu un impact négatif sur les ressources naturelles et a entraîné une augmentation des émissions de gaz à effet de serre (Rostami & Al. 2019).

Au cours des quatre dernières décennies, les émissions de gaz à effet de serre ont plus que doublé. En 2018, les émissions de gaz à effet de serre étaient constituées à 65 % d'émissions de dioxyde de carbone provenant généralement de combustibles fossiles et de processus industriels. Ces émissions provenaient principalement de la production d'électricité (25 %), de l'agriculture, de la sylviculture et des autres utilisations des terres (24 %), de l'industrie (21 %) et des transports (14 %) (IPCC, 2018). L'extinction des ressources naturelles, les niveaux croissants d'émissions et l'augmentation continue de la population humaine ne feront qu'empirer d'ici 2050 si des mesures pragmatiques ne sont pas prises pour remédier à la situation (Mardani & Al. 2018).

Le concept d'« économie verte » a été officiellement inventé lors de la conférence Rio + 20, environ deux décennies après que la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui s'est tenue à Rio de Janeiro en 1992, ait officiellement adopté le concept de développement durable (Loiseau & Al. 2016). L'objectif était, entre autres, de traiter les questions relatives au développement économique non durable et à la dégradation de l'environnement.

Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) définit une économie verte comme "une économie qui se traduit par une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale, tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et les pénuries écologiques" (PNUE 2010).

Suite à la crise financière de 2008, l'économie verte a été intégrée dans les débats économiques et elle est actuellement perçue par les organisations internationales et les gouvernements comme un

changement de paradigme dans la réflexion contemporaine sur le développement pour faire progresser le développement économique durable (World Bank, 2012). Ce concept repose sur un modèle d'économie à faible émission de carbone qui vise à réduire la consommation énergétique, la pollution et les émissions, tout en contribuant à l'amélioration de la vie humaine.

L'économie verte a été largement appliquée pour résoudre les problèmes liés aux crises et à l'atténuation du changement climatique. La Corée du Sud, la Chine et l'Union européenne sont des précurseurs dans la mise en œuvre d'initiatives d'économie verte au cours de la dernière décennie. Par exemple, entre 2009 et 2015, la Corée du Sud et la Chine ont respectivement mis en œuvre des plans de développement quinquennaux qui consacrent une part importante des investissements aux initiatives vertes (Mathews, 2012). D'autre part, l'Union Européenne a intégré des initiatives d'économie verte dans la stratégie Europe 2020 et dans la feuille de route sur l'efficacité des ressources (Mazza, 2012).

En Afrique, plusieurs politiques, stratégies et plans existants dans certains pays ont des liens directs avec l'économie verte. Par exemple, l'Afrique du Sud est bien connue pour son incorporation de stratégies d'économie verte dans ses agendas nationaux (Musango, 2014). De même, le Maroc a, au fil des années, formulé des politiques et élaboré des stratégies et des plans tels que des politiques en matière d'énergies renouvelables, des stratégies de développement à faible émission de carbone, des politiques nationales en matière de changement climatique, et des politiques en matière de forêts et de faune, entre autres, qui ont un rapport direct avec la transformation de l'économie verte. Cette évolution a été largement influencée par les dures réalités du changement climatique de ces dernières années, en raison des taux croissants de dégradation de l'environnement qui ont eu un impact négatif sur des secteurs clés de l'économie tels que l'agriculture, la santé, l'énergie et l'industrie.

De même, la création de la richesse, qui représente la base de tout modèle de développement économique, ne peut se faire que dans le cadre de l'entreprise. D'où l'intérêt que revêt l'entrepreneuriat en générale et l'entrepreneuriat vert en particulier pour pouvoir atteindre ce modèle.

L'entrepreneuriat vert présente donc un atout pour accompagner le pays dans sa transition économique, technologique et environnementale. Il constitue une nouvelle dynamique économique et de développement en pleine évolution dans un contexte de prise de conscience des enjeux environnementaux planétaires. Malgré cela, aucune étude n'a évalué les opportunités (internes et externes) ainsi que les défis (internes et externes) qui sont susceptibles d'influencer la promotion de l'entrepreneuriat vert au Maroc. Cela laisse donc un vide dans la littérature que cette étude cherche à combler.

En outre, malgré l'énorme potentiel du Maroc en termes de formulation de politiques, de plans et de stratégies pertinentes, ainsi que la signature d'accords mondiaux, en ce qui concerne la transformation de l'économie verte, peu de choses ont été réalisées en termes de mise en œuvre réelle, qui est l'étape la plus importante de tout programme de transformation.

Ceci étant dit, cette étude vise à répondre aux questions soulevées et à contribuer à la littérature existante sur l'état des lieux de l'entrepreneuriat vert au Maroc. Peut-on donc considérer la promotion de l'entrepreneuriat vert au Maroc comme atout pour un développement territorial durable du pays ?

Pour aider à répondre à la question centrale de notre étude, nous utilisons l'approche analytique SWOT pour évaluer les facteurs qui sont essentiels pour la promotion de l'entrepreneuriat vert au

Maroc. L'étude basera son analyse sur la littérature existante ainsi que sur les documents et rapports de la politique de développement durable du pays.

2. Cadre conceptuel

2.1 Du développement au développement durable ?

Pour mieux encadrer notre problématique, nous jugeons opportun de commencer par expliquer certaines expressions clef dans ce modeste travail. Il s'agit de définir et de comprendre en premier lieu la signification de certains concepts fondamentaux à savoir : « développement durable » et « entrepreneuriat vert », dont le choix des définitions reflète la perspective de notre recherche.

2.1.1 Notion du développement durable

Le développement durable (ou « développement soutenable »¹) se veut l'expression d'une politique réaliste, d'un dépassement des « utopies » écologistes des années 1960-1970. Cette conception se situe à la confluence de plusieurs idées, dont certaines rappellent les théories néo-malthusiennes émises par le Club de Rome² dans les années 60-70 -qui annonçaient un épuisement rapide des principales ressources naturelles, notamment énergétiques-, tandis que d'autres s'accommodent de la mondialisation actuelle de l'économie.

L'idée de la nécessité d'un développement durable part de la constatation que les pays sous-développés doivent suivre des politiques de développement adaptées à leurs nécessités pour rattraper leur retard. Les expériences de développement menées depuis la fin de la seconde guerre mondiale ont montré leurs limites.

Il convient de les analyser et d'en critiquer les manques afin d'« inventer » de nouvelles politiques plus efficaces, prenant en compte les contraintes fortes que sont la démographie, l'environnement, la production agricole. Par exemple, dans les pays sous-développés d'Afrique, la démographie est très dynamique posant avec acuité le problème de la sécurité alimentaire des populations.

Le principe du développement durable vise à concilier développement et conservation afin que les besoins des générations futures puissent encore être satisfaits.

A l'analyse conjoncturelle immédiate s'ajoute donc une analyse prospective mettant en place les éléments pour créer les conditions du développement des pays de cette zone à moyen et à long terme (Touhami, 2022).

Le concept de développement durable se rapprochant par des aspects de la politique prônée par la plupart des partis écologistes européens, n'entre pas en contradiction avec la conception capitaliste du développement économique et industriel. La « soutenabilité » du développement devient même un gage de croissance engendrant de nouveaux besoins, donc de nouveaux marchés, notamment ceux liés à la protection de l'environnement, à la distribution de l'eau et à l'économie d'énergie (Touhami, 2022).

¹ La « soutenabilité » signifie le maintien en valeur de l'ensemble des patrimoines existant dans une société donnée, qu'ils soient humains, matériels, naturels ou culturels.

² Club de Rome : Fondé en 1968, le Club de Rome est une organisation internationale, non gouvernementale, vouée à l'étude de problématiques d'envergure mondiale – politiques, sociales et culturelles, environnementales, technologiques, etc. – dans une perspective globale, multidisciplinaire et à long terme. Il rassemble des scientifiques, des chercheurs et des professeurs, des gens d'affaires, des femmes et des hommes d'État de tous les continents, entre autres, Mikhaïl Gorbatchev, ex-président de l'URSS et Rigoberta Menchú Tum, récipiendaire en 1992 du prix Nobel de la paix pour son travail pour la justice sociale et la reconnaissance des droits des peuples indigènes.

En effet, la Banque mondiale, dans son rapport de 1992³, affirmait qu' : «il n'y a pas de différence entre les objectifs de la politique de développement et une protection appropriée de l'environnement. L'une et l'autre doivent avoir (...), une amélioration du bien-être» (Banque Mondiale 1992).

Cette façon de poser le problème, relativement nouvelle à l'orée des années 1990, a fini par éclipser le côté utopique de l'écologie politique. Elle a également, évoqué les préoccupations écologiques dans le domaine du réalisme commercial et industriel.

Ainsi, l'article 20 de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC, créée en 1994) constate qu'il n'existe pas de « contradiction politique entre la sauvegarde d'un système commercial multilatéral ouvert, non discriminatoire et équitable, et les actions, même unilatérales, visant à protéger l'environnement ».

Les principales questions auxquelles les politiques de développement durable doivent apporter des réponses sont :

- La sécurité alimentaire (mise en relief au début des années 2000). Selon la FAO (L'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture), dans le monde, quelque huit cents millions de personnes sont sous-alimentées ;
- L'accès à l'eau potable ;
- L'entassement, dans les mégalofoles du tiers-monde, de ruraux chassés de leurs terres par la pauvreté ou par des catastrophes naturelles ou humaines. En fait, sur les dix plus grandes mégalofoles mondiales, huit, en 2001, puis neuf, en 2015, sont situées dans des pays sous-développés et connaissent une croissance mal maîtrisée) ;
- La pollution atmosphérique (les questions liées aux productions industrielles dangereuses) laquelle pose un problème spécifique du fait de son caractère transfrontalier ;
- La protection des espèces animales et végétales en voie de disparition, et de l'Antarctique considéré comme un « patrimoine naturel commun » à toute l'humanité.

Trente années se sont écoulées entre la Conférence de Stockholm de 1972 qui a posé le principe « d'écodéveloppement » et le Sommet Mondial du Développement Durable de Johannesburg organisé en 2002. Depuis, ce concept a été modifié et élargi. En effet, plusieurs conférences internationales et protocoles ont vu le jour. En 1980 l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) publie un document : "Stratégie mondiale de la conservation" où apparaît, pour la première fois, la notion de développement durable.

L'expression même de « développement durable », ou « développement soutenable », fut définie pour la première fois en 1987 dans le rapport Brundtland⁴, comme étant le développement qui répond aux besoins des générations présentes sans, toutefois, compromettre la capacité des générations futures de satisfaire leurs propres besoins.

En outre, la « soutenabilité » du développement n'implique pas de conserver intactes les ressources naturelles, mais de réduire les dégâts de l'environnement de façon que le développement reste

³ *Le développement et l'environnement*

⁴ Il s'agit du rapport intitulé « Notre avenir à tous » ("Our Common Future"), réalisé par la *Commission mondiale sur l'environnement et le développement* (1987) : in « *Development that meets the needs of the present without compromising the ability of future generations to meet their own needs* » <http://www.ace.mmu.ac.uk/esd/menu.html>
http://www.doc.mmu.ac.uk/aric/eae/Sustainability/Older/Brundtland_Report.html

écologiquement viable à long terme. L'expression de développement durable fut promue au rang de priorité mondiale en 1992 lors du Sommet de Rio De Janeiro⁵ qui a défini les modalités pratiques d'application. Ce sommet appelé « Sommet de la Terre » a donné naissance au programme d'action dit « Agenda 21 ». En 1997 la Conférence de Kyoto élabore un protocole autour du changement climatique, En 1999 un Traité d'Amsterdam renforce l'importance de la politique de l'environnement dans l'Union européenne par la prise en compte du principe de développement durable.

En 2000 la Conférence de La Haye a posé le principe d'une politique de régulation des gaz à effet de serre à l'échelle planétaire, et a connu l'émergence d'un véritable *courant d'idées*, qui prend largement appui sur les principes du développement durable et soutenable.

La question du développement durable a fait l'objet de nombreux débats tant sur sa définition que sur les moyens pour sa mise en œuvre. Aujourd'hui, on s'accorde pour le définir comme étant « *un développement qui assure la satisfaction des besoins des générations présentes sans compromettre la capacité pour les générations futures à satisfaire les leurs* ». (Brundtland 1987).

2.1.2 Développement durable, une analyse économique du concept

Apparu en 1987, le développement durable est un concept qui a émergé d'un long processus de réflexions et de débats autour d'un modèle de développement qui soit à la fois quantitatif et qualitatif, et bâti sur trois piliers : écologique, économique et social (Lévêque et al., 2008). Selon sa définition célèbre, telle que formulée dans le rapport dit Brundtland de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'ONU, « le développement durable, c'est : s'efforcer de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de satisfaire les leurs ».

Le concept de développement durable est conçu pour corriger les insuffisances du paradigme dominant de développement ayant pour seul critère principal la croissance économique. Sa préoccupation est d'intégrer les dimensions environnementale et sociale dans le processus du développement afin d'atténuer les déséquilibres écologique et social qu'engendre le modèle économique libéral voire même socialiste.

Ainsi, « développement durable » qualifie un développement respectant simultanément « l'efficacité économique », « l'équité sociale » et le « respect de l'environnement ». (Poisson de Haro, 2011). Il s'appuie sur trois piliers :

- **Un pilier économique**, qui vise des objectifs de croissance et d'efficacité économiques ;
- **Un pilier social**, qui vise à satisfaire les besoins humains et à répondre à des objectifs d'équité et de cohésion sociale englobant les questions de santé, de logement, de consommation, d'éducation, d'emploi, de culture, etc. ;
- **Un pilier environnemental**, qui vise à préserver, améliorer et valoriser l'environnement et les ressources naturelles à long terme.

Ces trois piliers sont accompagnés et complétés par trois principes : la solidarité, la précaution et la participation. Le premier principe renvoie à la « solidarité entre les peuples et les générations » avec laquelle le développement deviendrait profitable à tous, aujourd'hui et dans l'avenir. Beaumais et al. (2001) rejoignent ce principe en notant que parler d'équité intergénérationnelle

⁵ Ce Sommet a été organisé lors de La Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement (CNUED).

suppose avant tout de réaliser l'équité intergénérationnelle qui la conditionne. Le second principe est en rapport avec la prudence dont doivent faire preuve les acteurs dans le domaine du développement pour limiter les conséquences sur l'environnement. Le dernier principe de participation veut que la population soit associée aux processus de prise de décision.

Le concept de développement durable implique aussi deux concepts sous-jacents. D'abord, il y a le « concept des besoins » qui met l'accent sur les besoins fondamentaux des plus démunis auxquels la priorité doit être accordée pour leur assurer les besoins essentiels. Ensuite, il évoque « l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale imposent sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir » (Elmoukhtar & al. 2022).

Aujourd'hui, la notion de développement durable se situe au carrefour du développement économique, du progrès social et de la préservation de l'environnement.



Figure 1 : Schéma du Développement Durable.

Source : Les auteurs, 2022.

Le développement est souvent illustré par trois cercles, qui représentent les objectifs qualitatifs que sont l'environnement, l'économie et la société, situés sur les axes du temps et de la dimension nord-sud (Fig. 1). La figure résume les constatations suivantes :

- Les processus économiques, sociétaux et écologiques sont interdépendants. Les acteurs tant privés que publics ne doivent jamais agir de manière isolée et unilatérale, mais doivent toujours prendre en compte les interférences des trois dimensions de l'environnement, de la société et de l'économie ;
- Le développement durable a une portée plus vaste que la protection de l'environnement. Pour satisfaire nos besoins tant matériels qu'immatériels, nous avons besoin d'une économie prospère et d'une société solidaire ;
- Le développement durable exige un changement structurel à long terme de notre système économique et de notre société, afin de réduire notre consommation de ressources et d'environnement à un niveau supportable à long terme tout en préservant une économie performante ;
- Les interdépendances globales doivent être prises en compte (aspect nord-sud). Du point de vue écologique, le style de vie qui prévaut actuellement dans les pays industriels n'est pas transposable au plan global. Or, à long terme, le développement durable a également pour vocation d'améliorer la qualité de vie de cette grande partie de l'humanité qui vit dans une précarité extrême (Touhami, 2022).

2.2 L'entrepreneuriat vert : Un pas vers l'économie verte

Les expressions « emploi vert » et « entrepreneuriat vert » sont associés au concept de l'économie verte. L'initiative pour une économie verte, lancée fin 2008, sous les auspices du PNUE (Programme des Nations Unies pour l'Environnement), apporte aux pays des analyses et orientations sur les réformes et les investissements nécessaires à l'écologisation des secteurs clés de l'économie. Cette initiative a principalement débouché sur un rapport intitulé (Green Economy Report) publié au Conseil d'administration du PNUE en février 2011. C'est quoi donc une « économie verte » ? et comment la développer via l'encouragement de l'entrepreneuriat vert ?

2.2.1 L'économie verte : une analyse conceptuelle du terme

Les trois dimensions du développement durable - environnementale, sociale et économique - sont intégrées dans la définition de l'économie verte. Il existe de multiples définitions de l'économie verte et de la croissance verte. "Une économie verte est "une économie qui offre une meilleure qualité de vie pour tous dans les limites écologiques de la planète "6. "La croissance verte consiste à favoriser la croissance et le développement économiques tout en veillant à ce que les actifs naturels continuent à fournir les ressources et les services environnementaux sur lesquels repose notre bien-être" (OCDE, 2011).

Les grands principes qui forment la signification de l'économie verte et de la croissance verte sont récurrents bien que leurs définitions diffèrent (UNDESA, 2012).

Il s'agit de l'environnement/écologie, du social et de l'économique. L'aspect social de l'économie ou de la croissance verte (GG) concerne l'amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale, c'est-à-dire la fourniture d'une meilleure qualité de vie pour tous. L'aspect environnemental englobe la réduction des risques environnementaux et de la pénurie écologique. L'aspect économique de l'EV a pour but la promotion de la croissance et du développement économique. Par conséquent, les ressources naturelles et l'environnement doivent fournir des services pour le bien-être humain (PNUE, 2012).

Le concept de croissance verte peut être similaire à celui de l'économie verte puisque les politiques vertes sont favorables à la croissance économique et au développement. Cependant, le concept d'économie verte se concentre sur les limites finies de l'environnement (OCDE, 2011). Le terme "croissance" indique que les pays attachent une grande importance à l'expansion quantitative de leurs économies afin de répondre à l'augmentation constante de la population humaine, aux objectifs de développement et à la réduction de la pauvreté.

Il ressort de ce qui précède que les concepts d'économie verte et de croissance verte sont compatibles avec la réalisation de la durabilité environnementale et des aspirations/objectifs économiques (UNDESA, 2012).

Par conséquent, la croissance verte est encouragée partout dans le monde. Des institutions comme la Banque mondiale, la Commission Economique des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), l'Institut Mondial pour la Croissance Verte (GGGI) et l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) ou encore le programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), examinent et mettent en œuvre l'économie verte en même temps que la croissance verte ou dans le cadre de celle-ci.

⁶ This information was accessed on <http://www.greeneconomycoalition.org/>.

2.2.2 L'entrepreneuriat vert : De quoi parle-t-on ?

« Entrepreneuriat vert » ou « éco- entrepreneuriat », ou encore « entrepreneuriat durable » est un entrepreneuriat qui, d'un côté, (i) intègre les facteurs environnementaux, économiques et sociaux dans le business plan son business et de l'autre, (ii) propose des solutions et alternatives innovantes en matière de production et de consommation dites responsables (Elmoukhtar & al. 2022). En reprenant les termes du rapport de l'OCDE (2011), plusieurs questions demeurent, jusqu'aujourd'hui, sans réponse convaincante :

Comment ces concepts peuvent-ils être mesurés ? Quelles activités, la partie « verte » de l'entrepreneuriat peut-elle comprendre ? Quelles sont les principales caractéristiques des entrepreneurs verts ?

Il apparaît dans ce même rapport, que la double définition formulée par Volery (2002) sur l'entrepreneuriat vert semble la plus pertinente. Cette définition distingue deux types d'entrepreneurs verts ou d'éco-preneurs:

- Les entrepreneurs conscients de l'environnement, mettant au point, tout type d'innovation (produit, service, procédé) susceptible de diminuer les ressources utilisées et l'impact sur l'environnement ou d'améliorer le rapport coût-efficacité tout en se fixant un objectif de zéro déchet.
- Les entrepreneurs verts, conscients des questions liées à l'environnement et exerçant leur activité sur un marché environnemental. Ils recherchent les possibilités axées sur l'environnement qui présentent des perspectives de bénéfices intéressantes.
 - Quant à Gerlach (2003), il distingue trois approches conceptuelles de l'éco-entrepreneuriat:
 - *Une perspective stratégique* créant des activités éco-entrepreneuriales, considérées comme sources d'avantage compétitif pour les organisations. Dans cette perspective, les éco-entrepreneurs sont des acteurs capables de reconnaître, créer et exploiter des opportunités stratégiques issues d'innovations environnementales.
 - *Une perspective cognitive* s'interrogeant sur la manière d'identifier les opportunités de nature environnementale afin de les encourager.
 - *Une perspective socio-historique* défendant l'idée selon laquelle l'éco-entrepreneuriat est un outil au service du changement sociétal. Cette approche s'interroge directement sur le rôle joué par l'éco-entrepreneuriat dans la société.

Quant à Isaak (2005), un éco-preneur est *« entrepreneurs who found new businesses based on the principle of sustainability »*. C'est-à-dire une personne / Entrepreneurs qui ont trouvé de nouvelles affaires basées sur le principe de durabilité. Pastakia, quant à lui, le définit comme des agents de changement (Pastakia, 1998). Comme le souligne Filion (2011), la distinction à faire entre l'entrepreneur en développement durable et l'éco-preneur, c'est que le premier aborde davantage la création de son entreprise sous un angle économique, l'élément « déclencheur » résidant dans une défaillance du marché, ou dans une obligation à se lancer dans le domaine pour des raisons de rentabilité. Alors que le second s'y lance par conviction et adopte un angle d'éthique en gestion, le déclencheur se situant dans la motivation intrinsèque de l'entrepreneur.

Venkataraman (1997) soulève également cette différence : *« traditional entrepreneurs generate social value as a by-product of economic value where as for social entrepreneurs the reverse is true »* (Venkataraman, 1997).

La définition de l'entrepreneuriat vert adoptée dans notre analyse se fonde sur la typologie de la production des entreprises. Pour plus de simplification, le terme « Entrepreneuriat Vert » (EV) est

un concept porteur de nouvelles opportunités économiques, de création d'emplois et d'innovation environnementale. La notion d'« innovation » est particulièrement intéressante dans ce contexte, car les marchés verts sont en train de se développer et c'est l'innovation qui crée des emplois et des opportunités entrepreneuriales dans ce contexte (Elmoukhtar & al, 2022).

3. Cadre méthodologique

L'analyse SWOT, également appelée analyse de situation, est souvent utilisée pour évaluer les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces des projets nationaux et des programmes de développement. Le terme a été adopté par les administrations publiques dans les années 80 après être apparu dans la littérature du management des affaires.

Depuis lors, elle a été utilisée par de nombreux chercheurs et académiciens dans différents domaines. Par exemple, il existe plusieurs preuves de l'utilisation de SWOT dans les domaines de l'énergie pour le développement durable (Markovska, 2009), des systèmes économiques et du changement climatique (Wang, 2015), des voies de développement à faible émission de carbone (Jin, 2012), de la gestion des déchets (Srivastava, & al., 2005) et de la durabilité des forêts (Falcone, & al., 2019).

L'analyse SWOT peut être classée en deux composantes, à savoir les facteurs internes, qui consistent en des forces et des faiblesses influencées par l'environnement interne, d'une part, et les facteurs externes, qui consistent en des opportunités et des menaces influencées par l'environnement externe, d'autre part.

Pour mener à bien cette étude, nous avons procédé à une analyse documentaire complète de la littérature, que nous jugeons pertinente, par le biais de deux approches à savoir :

- (i) Données recueillies dans des bases de données de publications, y compris des articles et des actes de conférence.
- (ii) Les informations recueillies dans les rapports et les documents politiques relatifs à l'économie verte et l'entrepreneuriat vert tels que les rapports sur l'énergie, les documents sur la politique de changement climatique, les documents sur la politique forestière, les documents sur la politique environnementale, entre autres.

4. Résultats et discussion

Cette section présente et discute l'analyse SWOT en tenant compte des facteurs internes et externes qui pourraient influencer positivement ou négativement les efforts du Maroc pour promouvoir l'entrepreneuriat vert, afin de garantir la transition vers une économie verte.

4.1 Cartographie de l'écosystème d'entrepreneuriat vert au Maroc

L'économie verte, en générale, et l'entrepreneuriat vert, en particulier, présentent un grand potentiel pour répondre aux principaux défis environnementaux qu'affronte le Maroc, tels que la désertification, la détérioration de la biodiversité, le stress hydrique, la pollution de l'air et de l'eau ou la déforestation.

L'éco-entrepreneuriat et l'innovation au Maroc présentent aussi un grand potentiel économique et suscitent un grand intérêt de la part des pouvoirs publics. Un grand nombre de secteurs offrent des opportunités et des marchés potentiels importants tels que l'éco-construction, la gestion de l'eau, l'éco-tourisme ou l'alimentation bio. L'entrepreneuriat vert peut aussi répondre efficacement au

problème du chômage des jeunes et des jeunes diplômés, dans un pays où la moitié de la population a moins de 28 ans.

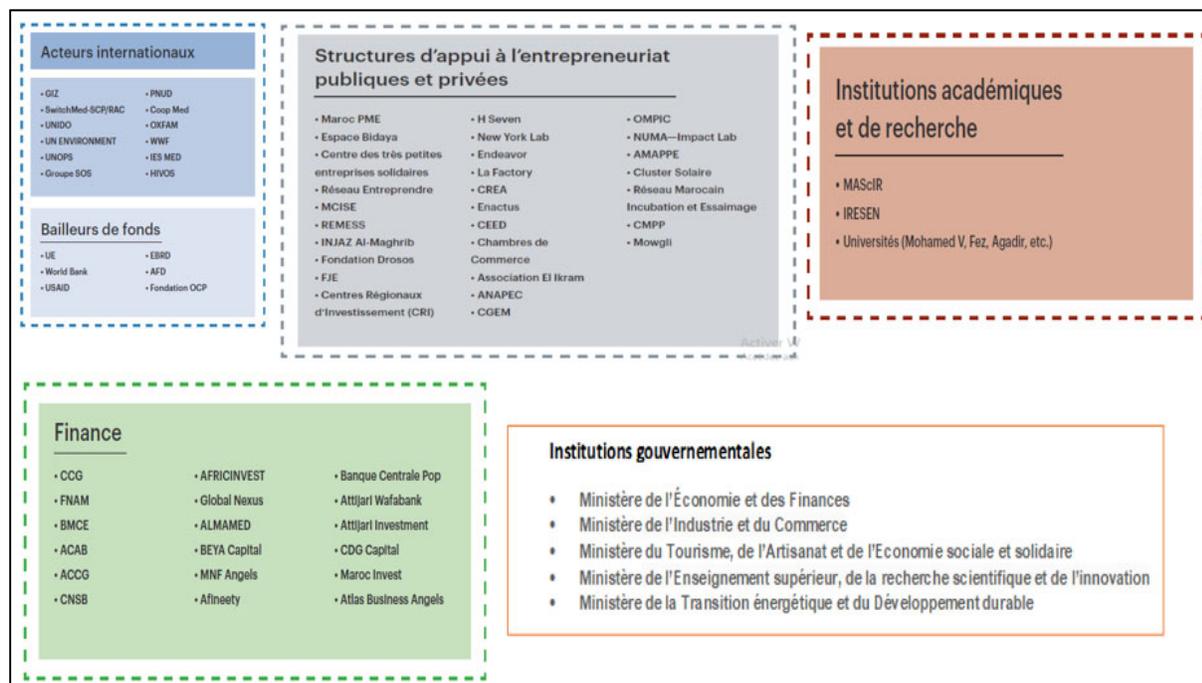


Figure 2 : Cartographie de l'écosystème d'entrepreneuriat vert au Maroc.

Source : les auteurs, 2022.

Au niveau des politiques publiques, l'économie verte et sociale ainsi que l'orientation des jeunes vers l'entrepreneuriat sont des priorités pour l'État marocain. Un grand nombre d'instruments législatifs et d'initiatives qui appuient la transition vers l'économie verte ont été approuvés ou sont en préparation.

Le Maroc compte notamment avec : la loi-cadre portant la Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable ; la Stratégie Nationale de Développement Durable 2030 ; le Plan Cadre National pour la Consommation et Production Durables; la loi sur l'interdiction de sacs en matières plastiques ; la loi sur les énergies renouvelables; une réforme des Centres Régionaux d'Investissement qui est en cours ; un projet de loi pour la protection environnementale des sols qui prévoit, entre autres, l'application des principes de précaution et de pollueur-payeur ; un projet de loi sur le Crowdfunding et les prêts d'honneur ; des initiatives pour introduire des critères environnementaux dans les marchés publics qui sont en cours ; un projet de loi-cadre sur l'entrepreneuriat social qui est en train d'être développé par le Secrétariat d'État chargé de l'Artisanat et l'Économie Sociale.

De même il existe une dynamique importante d'investissements dans les secteurs verts. La loi-cadre formant la charte de l'investissement prévoit des mesures d'incitation à l'investissement pour la protection de l'environnement. Beaucoup d'initiatives pour l'investissement vert sont en cours, telles que les facilités d'investissement vert mises en œuvre par la BIRD. Actuellement, parmi les pays de la région MENA, le Maroc est le principal récepteur de financement climatiques (octroyés par la BERD, la BEI, la BIRD, l'UE, etc.). Vis-à-vis des structures d'appui à l'entrepreneuriat et à la création d'entreprises, le Maroc présente un riche écosystème d'organisations privées, à but non

lucrative et publiques qui offrent des services aux porteurs de projets. L'écosystème est très diversifié avec des organisations performantes et qui présentent des spécificités et un degré de spécialisation importants. Les structures d'appui offrent aux entrepreneurs une gamme étendue de services de soutien tels que le renforcement des compétences générales et la formation, l'assistance technique, le financement des projets, le soutien administratif, l'accompagnement de la part de chefs d'entreprises bénévoles, l'incubation, l'hébergement, l'appui pour l'accès au marché, le partage d'expériences, etc.

Il existe au Maroc quelques structures qui ont déjà adopté une approche environnementale et sociale. Finalement, le Maroc comptera au cours des prochaines années avec l'appui d'importants programmes de coopération qui soutiendront la transition vers l'économie verte et la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement Durable, tels que le Programme de l'Union Européenne « Compétitivité et Croissance Verte ».

4.2 Sorties de l'analyse SWOT : Présentation et discussion.

Le quadrant SWOT, adopté par notre étude, est présenté dans le tableau 1 ci-après :

Tableau 1 : Quadrant de l'analyse SWOT pour la promotion de l'entrepreneuriat vert.

	Points forts	Points faibles
Facteurs internes	<p>Des marchés verts émergents</p> <p>Des opportunités d'appui et d'accompagnement efficaces.</p> <p>Politiques en faveur de l'économie verte.</p> <p>Population jeune et dynamique.</p> <p>Réduction de la pauvreté.</p> <p>Efforts importants pour réduire le taux d'analphabétisme.</p> <p>Stabilité politique.</p>	<p>Un accès difficile aux financements, particulièrement au démarrage.</p> <p>Un capital humain à renforcer, beaucoup d'idées et peu de moyens pour les réaliser.</p> <p>Une culture de l'entrepreneuriat peu répandue dans une société en mutation.</p>
Facteurs externes	Opportunités	Menaces
	<p>Des stratégies nationales encourageantes.</p> <p>Nature et infrastructure : le pays des potentiels.</p> <p>Accès aux fonds mondiaux pour les initiatives vertes.</p>	<p>La menace croissante du changement climatique.</p> <p>La corruption.</p>

Source : les auteurs, 2022.

4.2.1 Analyse des facteurs internes influençant la promotion de l'entrepreneuriat vert au Maroc

Eau, énergies, agro-alimentaire, transport/infrastructure, gestion des ressources, des déchets, services éco-systémiques, écoconstruction, tourisme durable... les opportunités de green business sont infinies, surtout au Maroc où les « matières premières » de l'économie verte et l'entrepreneuriat vert sont abondantes.

Le principal défi pour tout porteur est bien de trouver le moyen de financer son projet, et cela ne diffère pas grandement pour les éco-entrepreneurs. Les *Business Angels* sont encore très rares et les investissements privés dans les startups restent exceptionnels.

Enfin le *crowdfunding*, une solution bien prisée des startups à l'international qui font appel à des financements participatifs (sous forme de dons, prêts, préventes ou prises de participation) se trouve paralysé entravé par la législation marocaine.

Une fois les premières étapes de l'idée de business concrétisées, l'éco-entrepreneur est confronté à un nouveau défi : **les ressources humaines**. En effet recruter du personnel qualifié et compétent s'avère particulièrement difficile. Les lacunes du système éducatif et la formation professionnelle peu adaptée aux réalités du marché de l'emploi ne permettent pas de former la main d'œuvre requise. C'est particulièrement le cas pour le green business qui de par son caractère novateur, requiert une plus grande adaptabilité et capacité d'apprentissage.

Avec les soucis d'un pays sur la voie de l'émergence et dans le contexte d'une conjoncture économique mondiale aléatoire, la promotion de l'entrepreneuriat vert apparaît comme une solution idéale pour répondre aux défis socio-environnementaux et au problème du chômage des jeunes diplômés, tout en mettant à profit la créativité et le dynamisme de la jeunesse marocaine. Mais « entreprendre » requiert des **qualités et un état d'esprit particuliers** encore peu encouragés et valorisés par la société marocaine et son système éducatif : l'initiative, la créativité, l'audace, l'adaptation, l'approche axée vers les solutions, la persévérance, l'autonomie... sont autant de qualités qui font de l'entrepreneur un acteur incontournable de l'innovation et du changement.

À cela s'ajoute que l'entrepreneuriat vert est communément considéré comme une niche, risqué et peu porteur. Les thématiques relatives au développement durable, si elles commencent à être connues par la population marocaine – essentiellement grâce à la médiatisation de la COP22, sont rarement associées avec l'économie, la création de valeur ou le profit. **Les concepts de durabilité et d'économie verte sont extrêmement méconnus.**

Les organismes d'appui aux porteurs de projets, étant des acteurs incontournables de l'écosystème, sont bien présents au Maroc : ils existent sous plusieurs formes (clusters thématiques, secteur associatif, fondations privées, agences publiques spécialisées, réseaux d'acteurs divers, programme de la coopération internationale, etc.) et s'adressent à différentes catégories de porteur de projet (micro-entreprises, coopératives, startups, entreprise en développement...).

Ces **opportunités d'appui se complètent** souvent et gagneraient en efficacité si elles étaient coordonnées ou fédérées de manière nationale. Or, la forte compétition pour les financements empêche les coopérations fructueuses et la diffusion des informations.

4.2.2 Analyse des facteurs externes influençant la promotion de l'entrepreneuriat vert au Maroc

Le Maroc a développé un certain nombre de stratégies gouvernementales qui s'accordent avec les préoccupations internationales à commencer par la Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable. Élaborée par impulsion royale en 2011-2012, celle-ci a été le véritable catalyseur de politiques de promotion des secteurs verts et a permis au Maroc de redoubler d'effort en faveur de l'environnement et du développement durable.

La mise en œuvre de cette charte se fait à travers la promulgation de la Loi Cadre de l'Environnement et du Développement Durable et à travers l'élaboration d'une Stratégie Nationale

de l'Environnement et du Développement Durable avec tous ses aspects économique, social et environnemental.

Le développement durable a également été intégré aux nombreux plans sectoriels (plan de gestion de déchets, plan Maroc vert pour l'agriculture, plan Maroc bleu pour la pêche, vision 2030 pour le tourisme, etc.) en considérant les aspects environnementaux comme sociaux.

La tenue de la COP22 à Marrakech en Novembre 2016 devrait permettre de réaffirmer l'engagement du pays mais aussi son ambition en tant que pionnier du développement durable sur le continent africain, à travers ses grands chantiers énergétiques (hydroélectricité, éolien, solaire...).

Cependant les acteurs de l'écosystème s'accordent à dire que le manque de transversalité entre les différentes politiques sectorielles et le manque de coopération entre les différents ministères freinent fortement le développement d'une économie verte et la promotion d'un écosystème d'entrepreneuriat vert qui profiterait à tous.

Du côté de l'**environnement législatif**, le cadre juridique existant n'est pas encore à la hauteur des ambitions du royaume mais il offre des perspectives positives (loi cadre sur l'environnement et le développement durable, loi sur les énergies renouvelables, crowdfunding, etc. en préparation).

En ce qui concerne une **politique fiscale incitative**, le gouvernement marocain a opté pour l'usage de l'instrument parafiscal de l'écotaxe pour financer le développement des filières de valorisation / recyclage en commençant par les déchets d'emballages plastiques des déchets ménagers et assimilés. L'écotaxe a été introduite dans la loi de finance de 2013 et elle a commencé à alimenter en 2014 le Fonds National pour l'Environnement (FNE) pour un éventuel redéploiement pour l'appui de la filière de plasturgie.

Le Maroc est confronté à de nombreux défis environnementaux à convertir en véritables opportunités économiques. Il regorge également de matières premières pour l'économie verte (notamment dans l'agriculture et l'agroalimentaire). Si le plan solaire a ouvert la voie du développement à travers la production d'énergies renouvelables, de nombreuses ressources restent à exploiter.

L'infrastructure d'affaires est disponible (transport, logistique, etc.) surtout dans les zones côtières. Les grandes disparités entre l'axe Casablanca-Rabat- Tanger et le reste du pays sont sources de profondes inégalités sociales et économiques. Certaines régions se retrouvant enclavées, la pauvreté persiste et freine le développement de l'économie verte. Et pourtant c'est particulièrement dans les régions mieux connectées à leur ruralité que l'on pourrait développer et promouvoir certains projets verts.

5. Conclusion et recommandations

La transition vers une économie verte a le potentiel de compenser les risques environnementaux, économiques et sociaux et d'améliorer durablement tous les secteurs de l'économie. Cette transformation est pertinente pour un pays comme le Maroc, qui dépend largement de l'environnement naturel pour sa subsistance et qui est donc très vulnérable aux ramifications du changement climatique.

Le Maroc étant considéré comme une "lueur d'espoir" pour l'Afrique, il est impératif que le pays adopte des méthodes plus durables pour parvenir à une amélioration économique, sociale et

environnementale. L'objectif principal de ce document est donc d'analyser l'état de préparation du Maroc pour promouvoir l'entrepreneuriat vert en utilisant l'outil analytique SWOT.

Les résultats de l'étude ont montré que le Maroc dispose d'un énorme potentiel en ce qui concerne sa capacité à développer un business vert. Il est donc important pour les décideurs politiques de mettre en place des stratégies qui peuvent aider à tirer profit des forces et des opportunités tout en servant de solution aux faiblesses et aux menaces.

Il apparaît que la situation géographique du Maroc, ses ressources naturelles, ses infrastructures sont une grande source d'opportunités (facteur naturel/physique). Ces opportunités sont largement soutenues par un environnement international propice au développement de l'économie verte, les engagements nationaux dans ce domaine, ainsi qu'un cadre juridique prometteur. En revanche, le manque de sensibilisation des élus et autorités locales au développement durable est un obstacle de taille à la prise d'initiatives (facteur politique, juridique).

Le problème majeur reste comme partout ailleurs l'accès au financement. Bien que des fonds internationaux existent pour dynamiser certains secteurs et industries vertes au Maroc, les startups ont du mal à trouver les financements nécessaires au démarrage de leur activité.

Si l'écosystème est divers et les structures existantes pourraient se compléter efficacement, il reste à développer les synergies nécessaires et promouvoir une meilleure coordination et cohérence entre les différents services offerts aux entrepreneurs afin d'optimiser les ressources disponibles et éviter la compétition et le chevauchement des actions de support.

Les structures d'appui et les services restent encore trop centralisés et une meilleure couverture des services dans toutes les régions du pays reste encore en suspens.

Au niveau des modes de consommation et des mentalités, même si une partie des marocains sont conscients des impacts de la consommation sur l'environnement, les concepts de durabilité et d'économie verte restent encore largement méconnus ainsi que l'existence de produits et services verts. Des grands efforts restent à faire afin de vulgariser le concept de production et consommation durables et le rôle du système éducatif et des médias est essentiel à cet égard.

L'état a un rôle majeur à jouer dans la promotion de l'innovation verte (garanties, fonds d'investissements dédiés) ainsi que dans l'harmonisation des politiques (Feuille de route / actions concertées de l'état).

Le secteur privé doit s'impliquer dans les partenariats avec des startups et les banques doivent s'ouvrir à l'innovation. Les **collectivités territoriales** doivent être davantage sensibilisées et responsabilisées afin qu'elles puissent décliner la stratégie nationale de développement durable au niveau local et être elles-mêmes clientes de produits et services verts.

Références

- Abdelmalki, L, et Mundler, P. (2010), *Économie de l'environnement et du développement durable*, Éditeur : De Boeck Supérieur, Collection : Le point sur Économie, 224p.
- Brundtland, G. H. (1987). What is sustainable development. *Our common future*, 8(9).
- Beumais, O., & Assouline, M. (2002). *Economie de l'environnement : [repères, cours, applications]*. Bréal.

CESE (Conseil Economique, Social et environnemental), 2012, « *Economie verte : Opportunités de création de richesses et d'emplois* ».

Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement (1987), « Notre avenir à tous » (“Our Common Future”), in « Development that meets the needs of the present without compromising the ability of future generations to meet their own needs » <http://www.ace.mmu.ac.uk/esd/menu.html>

Déclaration finale de Rio+20, 2012, « L'avenir que nous voulons ».

ELMOUKHTAR, M., TOUHAMI, F., & TAOUABIT, O. (2022). La promotion de l'entrepreneuriat vert : Quel rôle pour l'université marocaine ? Cas de l'Université Sultan Moulay Slimane. *International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics*, 3(1-2), 471-485.

Filion, L-J, Raufflet, E. et Bres, L., (2011). Développement durable et entrepreneuriat, Montréal, HEC Montréal, Chaire d'entrepreneuriat Rogers - J.-A.-Bombardier, 19 p.

Gerlach A., 2003, « Sustainable Entrepreneurship and Innovation », *Conference Proceedings on Corporate Social Responsibility*.

Green Economy Report, publié au Conseil d'administration du PNUE en février 2011.

Hadj Youssef, A., Dziri, M., 2012. L'entrepreneuriat vert : mécanismes de mise en œuvre et motivations en Tunisie (cas d'un pays émergent), in *Vie & sciences de l'entreprise* 2012/2-3 (N° 191 - 192), p. 59 à 77.

IRES (Institut Royal des Etudes Stratégiques) intitulé, 2012, « La durabilité du modèle de développement marocain : l'option de l'économie verte ».

Isaak, R. (1999). *Green logic : ecopreneurship, theory and ethics*, UK, Greenleaf publishing, 144 p.

Jean, B, (2015), *Le développement territorial durable: une nouvelle approche de développement rural*, in *Desenvolv. Meio Ambiente*, v. 33, p. 115-127, abr. 2015.

X. Jin, Guang Yuan low-carbon development Path based on SWOT analysis, *J. Sustain. Dev.* 5 (8) (2012).

G. Locatelli, G. Mariani, T. Sainati, M. Greco, Corruption in public projects and megaprojects: there is an elephant in the room, *Int. J. Proj. Manag.* 35 (2017) 252–268.

Lévêque et al., 2008 Lévêque, C. (2008). *La biodiversité au quotidien: le développement durable à l'épreuve des faits*. Editions Quae.

E. Loiseau , L. Saikku , R. Antikainen , N. Droste , B. Hansjürgens , K. Pitkänen , M. Thomsen , Green economy and related concepts: an overview, *J. Clean Prod.* 139 (2016) 361–371.

S.M. Khoshnava, R. Rostami, R.M. Zin, H. Kamyab, M.Z.A. Majid, A. Yousefpour, A Mardani, Green effort s to link the economy and infrastructure strate- gies in the context of sustainable development, *Energy* 193 (2019).

A. Mardani, D. Streimikiene, M. Nilashi, D.A. Aranda, N. Loganathan, A. Jusoh, Energy consumption, economic growth, and CO2 emissions in G20 countries: application of adaptive neuro-fuzzy inference system, *Energies* 11 (10) (2018).

N. Markovska, V. Taseska, J. Pop-Jordanov, SWOT analyses of the national energy sector for sustainable energy development, *Energy* 34 (6) (2009).

J.A. Mathews, Green growth strategies-Korean initiatives, *Futures* 44 (2012).

Mazza, L., ten Brink, P., 2012. Green economy in the European Union. Supporting Briefing, with Support from Fedrigio-fazio, D. UNEP, IIEP & Globe European Union e EU. Available at: http://www.unep.org/pdf/Supporting_Brief_2012.pdf.

J.K. Musango, A.C. Brent, A.M. Bassi, Modelling the transition towards a green economy in South Africa, *Technol. Forecast. Soc. Change* 87 (2014).

IPCC (Intergovernmental Panel on Climate Change) Climate Change 2014 Mitigation of Climate Change, Working Group III Contribution to the Fifth Assessment Report of the IPCC, IPCC, Geneva, Switzerland, 2014 Retrieved from https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/02/ipcc_wg3_ar5_full.pdf.

E.B. Ali, E.B. Agyekum, P. Adadi, Agriculture for sustainable development: a SWOT-AHP assessment of Ghana's planting for food and jobs initiative, *Sustainability* 13 (2) (2021).

UNDESA (United Nations Department of Economic and Social Affairs), in: A Guidebook to the Green Economy, Issue 1: history, Definitions and a Guide to Recent Publications, UNDESA, United Nations Division for Sustainable Development, New York, United States of America, 2012, p. 60.

Q. Wang, R. Li, Impact of cheaper oil on economic system and climate change: a SWOT analysis, *Renew. Sustain. Energy Rev.* 54 (66) (2016).

OCDE (2011), « *Mesurer l'entrepreneuriat vert* », dans Panorama de l'entrepreneuriat 2011. <http://www.oecdilibrary.org/docserver/download/3011022ec004.pdf?expires=1515618206&id=id&acname=guest&checksum=E367C70CCF82307655FF1A4E63F7BEB4>.

Pachaly, M. V. W. (2012). *Barriers and Triggers to Green Entrepreneurship* (Doctoral dissertation, Thesis, Erasmus Universiteit Rotterdam).

Pastakia, A. (1998). « *Grassroots ecopreneurs : change agents for a sustainable society* », *Journal of Organizational Change Management*, vol. 11, no 2, p. 157-173.

POISSON - de HARO, Serge; « *Comment intégrer le développement durable à la stratégie?* », *Gestion - revue internationale de gestion*, Vol. 36, n° 1, Printemps 2011, p. 56-65.

PNUE, (2011). : « *Vers une économie verte : Pour un développement durable et une éradication de la pauvreté – Synthèse à l'intention des décideurs* ». www.unep.org/greeneconomy

RARE (Réseau des Agences Régionales de l'Énergie et de l'Environnement), 2003, Rapport sur « *Se former aux pratiques de développement durable* », Guide à l'attention des institutions publiques.

Schaper, M. (2002). *The challenge of environmental responsibility and sustainable development: Implications for SME and entrepreneurship academics*. Radical changes in the world: Will SMEs soar or crash, 541-553.

SwitchMed, 2017, livre blanc, « *La promotion de l'entrepreneuriat vert et de l'éco-innovation sociale au Maroc État des lieux et recommandations des parties prenantes* ».

TOUHAMI, F., ELMOUKHTAR, M., (2022), « L'entrepreneuriat vert : Un moteur du développement territorial durable au Maroc Quel est le rôle des acteurs politico-économiques ? », in REINNOVA Vol. 4, No 12 DOI: <https://doi.org/10.34874/IMIST.PRSM/reinnova-v4i12.31082>

Volery, T. (2002), « Ecopreneurship: Rationale, current issues and future challenges », in Actes de la conférence qui s'est déroulée lors des Rencontres de l'université de St-Gall.

Venkataraman, S. (1997). The distinctive domain of entrepreneurship research. *Advances in entrepreneurship, firm emergence and growth*, 3(1), 119–138.

World Bank Group. 2017. *Igniting Climate Entrepreneurship in Morocco: Findings from the Climate Entrepreneurship and Innovation*.